

Livret d'accueil

USAGERS UEROS



Février **20**
24



SOMMAIRE

3 Présentation de l'UEROS

4 Présentation de l'équipe

6 Activités proposées

7 Les droits et Les devoirs

8 Les moyens d'expression

11 Annexes



PRÉSENTATION DE L'UEROS

L'UEROS est une Unité d'Evaluation, de Réentraînement, d'Orientation sociale et/ou professionnelle. Vous serez accueilli(e) avec d'autres personnes cérébro-lésées. Cette unité est rattachée au Pôle des Blessés de l'Encéphale (A. Dany) du Centre Hospitalier Esquirol.

Avec l'ensemble de l'équipe, nous évaluerons les difficultés que vous rencontrez au quotidien, pour vous aider à les identifier et à les surmonter dans vos activités (famille, loisirs, profession, autres...). Nous cherchons à renforcer vos possibilités d'adaptation pour compenser les séquelles consécutives à votre accident (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral...).

Une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité du Dr Stanley BORDE, Chef du Pôle Adrien DANY.

Un Médecin Coordonateur

- Docteur Catherine COUVILLERS-LATOURNERIE
 - réalise le bilan et le suivi médical du stagiaire (en lien avec la lésion cérébrale)
 - rencontre et informe les familles, fait le lien avec les médecins en interne et externe au Pôle désignés par le stagiaire
 - participe au suivi du stage

Une Coordinatrice Neuropsychologue

- Sharmily DEVJE
 - coordonne et suit le projet du stagiaire sur la période UEROS
 - rencontre et informe les familles sur l'évolution du stage (avec l'accord du stagiaire)
 - organise et effectue le suivi à la sortie de la structure
 - réalise le bilan d'évaluation neuropsychologique
 - participe au soutien psychologique et à la revalidation personnelle
 - rencontre les partenaires en lien avec le projet

Une Psychologue du Travail

- Cécile ENSELME
 - propose des entretiens d'aide à l'émergence d'un projet professionnel réaliste et réalisable
 - propose des entretiens d'analyse du parcours
 - encadre la mise en place de stages en milieu de travail pour étudier la faisabilité du (des) projet(s)
 - assure un rôle d'accompagnement et de revalidation personnelle dans le domaine professionnel
 - fait le lien avec les partenaires de l'insertion
 - participe à l'intégration du handicap cérébro-lésion dans le projet professionnel (entretiens, groupes)

Trois Ergothérapeutes

- Anne GIRAULT, Léna BROCHENIN, Georges ROSA
 - réalisent le bilan d'autonomie au travers d'entretiens et d'une visite à domicile
 - réalisent le bilan de la motricité, le bilan d'évaluation des fonctions cognitives
 - réalisent le bilan d'autonomie (activités de la vie quotidienne)
 - interviennent dans l'évaluation de la conduite automobile
 - participent au réentraînement des fonctions déficitaires, par les prises en charge individuelles et en groupes, en atelier, en situation concrète
 - participent au réentraînement des fonctions cognitives
 - proposent un réentraînement moteur par le biais d'activités physiques adaptées
 - accompagnent et évaluent les capacités lors des mises en situations concrètes (stages associatifs, en entreprises...)
 - interviennent au niveau des activités de la vie quotidienne (alimentation, santé, budget...) et des loisirs
 - accompagnent le projet d'insertion (projet associatif, professionnel, de loisir) et d'autonomie (gestion du quotidien, des transports)
 - organise votre accueil sur le site d'hébergement (APSAH)
 - fait le lien avec les partenaires sociaux

Une Assistante sociale

- Anne-Hélène SAVY
 - évalue la situation sociale et administrative
 - constitue le dossier de rémunération
 - assure le suivi social pendant la durée du stage
 - effectue le suivi post-stage et met en place les relais
 - fait le lien avec les partenaires sociaux

Une Secrétaire

- Candide DA COSTA
 - assure les tâches de secrétariat
 - effectue l'accueil téléphonique et physique
 - traite et coordonne les informations médico-administratives (compte rendu, rendez-vous...)

Chaque professionnel pourra proposer des prises en charge (séances en groupe et en individuel) qui seront programmées en fonction du projet individuel de chaque stagiaire et des objectifs déterminés suite à la période d'évaluation.

LES PRISES EN CHARGE INDIVIDUELLES

Concernent les domaines suivant : ergothérapie (informatique, culinothérapie, associations/loisirs, réentraînement cognitif, réentraînement à l'effort, activités manuelles et créatives,...), neuropsychologie (mémoire, raisonnement logique, organisation...), social et professionnel, créatif, suivi psychologique... Des plages de travail en autonomie seront également planifiées.

LES ATELIERS

Certains ateliers en groupe sont hebdomadaires ou bimensuels (groupe communication, stimulation cognitive, sport...), d'autres sont ponctuels et varient en fonction des intervenants et des objectifs de prise en charge (groupe actualité, théâtre, musique, sorties...). Ces groupes vous seront présentés lors de votre stage.



LES DROITS ET LES DEVOIRS



Les usagers/stagiaires de l'UEROS doivent adhérer au règlement de fonctionnement qui leur est remis.

Café des anciens, questionnaire de satisfaction.

PÔLE DES USAGERS



Créé en 2014, il est l'aboutissement de la politique innovante et volontariste du Centre Hospitalier Esquirol d'associer les usagers au quotidien pour améliorer la prise en charge des patients et l'accompagnement des familles et entourage proche.

Ce Pôle est unique en France. En lien avec les pôles médicaux du CH Esquirol, le Pôle des Usagers s'intéresse aux réflexions qui sont menées sur des thématiques relatives au parcours de soins, puis de vie de tous les usagers.

 Maison des Usagers 05 55 43 10 35

 Pôle des Usagers 05 55 43 10 95

QUALITÉ ET SATISFACTION

Satisfaction : votre satisfaction est évaluée lors de questionnaires au cours de votre prise en charge.

L'UEROS s'engage aux côtés du département Qualité Gestion Des Risques du CHE dans une politique globale de l'établissement. Cette démarche collective, organisée et suivie vise une amélioration continue des prises en charge des stagiaires.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

L'ÉVALUATION DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation des établissements médico sociaux, la loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les missions de la HAS. Elle lui a confié la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS (Etablissement et services sociaux et médico sociaux).

L'évaluation des ESSMS a pour objet d'évaluer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes accueillies. Elle consiste en une appréciation réalisée par un tiers extérieur

indépendant de la structure, nommé « organisme accrédité » lors d'une visite au sein de l'ESSMS.

Cette évaluation de la qualité des prises en charge aura lieu tous les 5 ans.

GESTION DES RISQUES

La démarche gestion des risques a pour but d'assurer la sécurité des résidents et de leurs soins. Nous veillons en particulier à diminuer le risque de survenue des événements indésirables et la gravité de leurs conséquences.

A ce titre, le CH Esquirol repère et identifie les risques liés aux événements indésirables : le service QGDR identifie à la fois ceux qui pourraient se produire (démarche à priori) et ceux qui se sont produits (démarche posteriori). Afin d'améliorer la gestion des risques, des retours d'expérience et des revues de mortalités et de morbidité sont réalisés avec la définition de plans d'actions, afin de réduire l'occurrence des incidents et d'améliorer la prise en charge des stagiaires.

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Conformément à l'instruction ministérielle du 22 mars 2007, l'établissement met en place une politique de lutte contre la maltraitance. Si toutefois vous êtes confrontés à une situation de négligence ou de maltraitance, il vous est demandé de prendre contact le plus rapidement possible avec l'encadrement de l'UEROS.

RÉCLAMATIONS

En cas de mécontentement dans la prise en charge et accompagnement au quotidien, le stagiaire ou ses proches peuvent prendre contact avec l'encadrement de l'UEROS qui s'engage à se rendre disponible pour les recevoir. Une Commission des Usagers (CDU) peut également être saisie par courrier adressé au CH Esquirol de Limoges ou par téléphone au



05 55 43 13 54.

ANNEXES

Charte de la personne accueillie

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

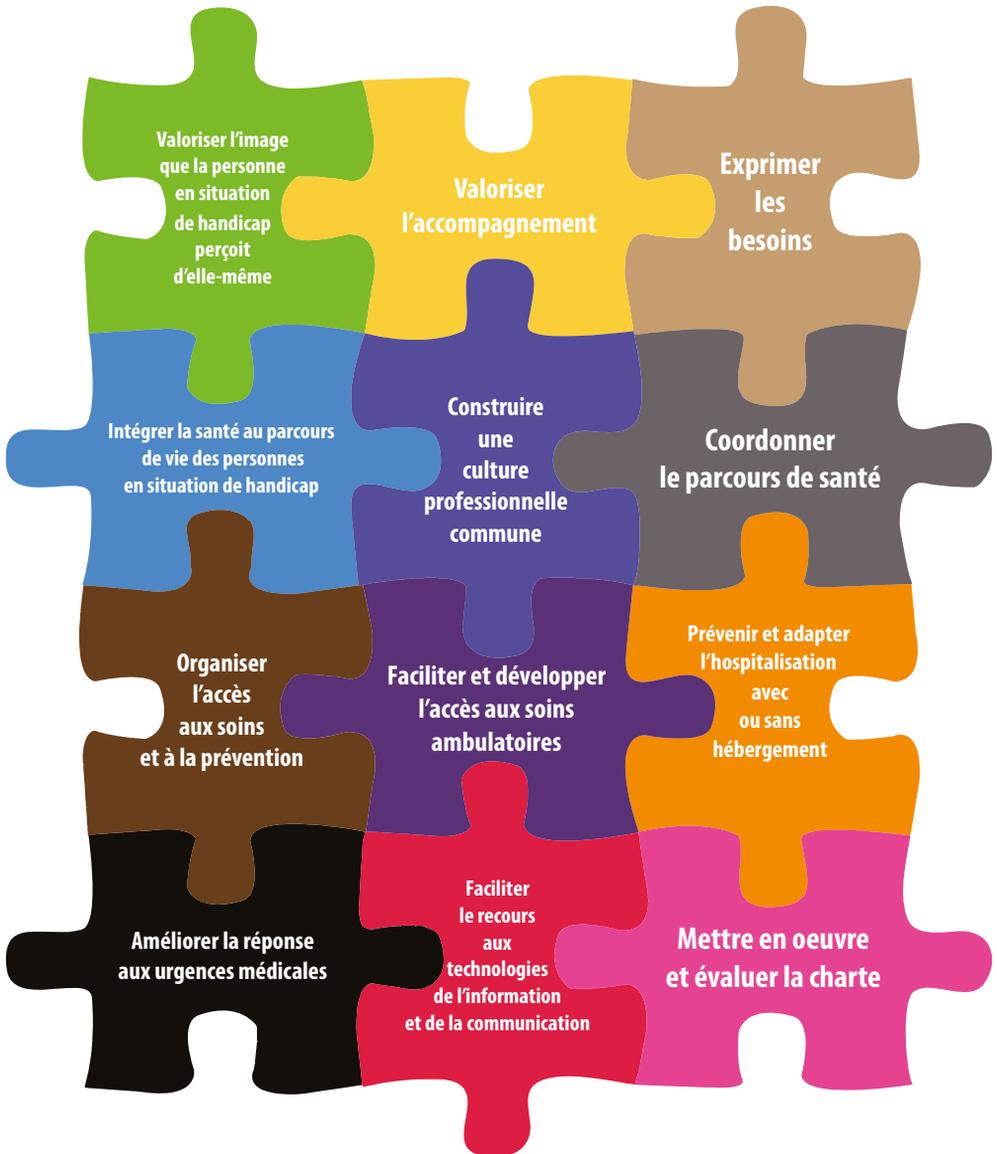


Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

CHARTER ROMAIN JACOB

Un pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Evaluez l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et la charte Romain Jacob avec le baromètre Handifaction !



Handidactique



UEROS

Centre Hospitalier ESQUIROL
Site Sainte-Claire
12, avenue de Naugeat
87 025 LIMOGES CEDEX



05 55 43 11 85



ueros@ch-esquirol-limoges.fr



www.ch-esquirol-limoges.fr

